

<p style="text-align: center;">Commune de VILLARD-SUR-DORON Conseil Municipal du jeudi 2 juillet 2009 à 20 heures</p>

Présents : Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Hélène DURAND, Xavier HERPIN, Carine MEILLEUR, Karine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, Denis ROUX, André PALLA.

Absente : Christelle PERSONNAZ (pouvoir à André PALLA)

Secrétaire de Séance : Cédric MEILLEUR

Présentation par Mademoiselle Marjorie BARRIOZ, stagiaire à Arlysère du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale d'Arlysère)

Ce document (30 pages) est consultable sur le site internet : www.scot-arlysere.org et présente les orientations de développement du territoire d'Arlysère dans les 20 prochaines années.

Trois ambitions constituent la ligne directrice d'Arlysère sur le moyen et long terme :

- la préservation et la valorisation du capital nature et paysages
- le renforcement de l'identité d'Arlysère, de la qualité de vie et de l'équité territoriale (principe de « juste proximité » des services et activités)
- le renforcement du dynamisme économique.

Le PADD annonce le document d'orientations générales (DOG) qui rassemblera l'ensemble des prescriptions et notamment les mesures mises en œuvre vis-à-vis desquelles les documents d'urbanisme (PLU) ou de politiques sectorielles (PLH) devront être compatibles.

M. le Maire remercie Melle BARRIOZ de son intervention et invite l'ensemble des élus et le public à consulter ce document sur le site Arlysère.

Intervention de Madame CANOVA, Directrice de l'école sur le projet d'école numérique

Un dossier complet répondant aux critères définis par le ministère de l'éducation nationale a été déposé auprès du Préfet, via l'inspection académique.

Le dispositif école numérique rurale est très attractif puisqu'il prend en charge 80 % de la dépense d'équipement plafonnée à 9 000 € pour le matériel, avec un versement immédiat et la récupération de la TVA au cours de l'année 2009. Une enveloppe de 1000 € pour les ressources numériques est également attribuée.

Le matériel se compose d'un tableau numérique fixe (TBI), d'un vidéo projecteur, d'un ordinateur dédié à l'enseignant, de 8 ordinateurs portables HP de 15 pouces, d'un équipement de rangement sécurisé, d'une imprimante laser, d'un dispositif de travail en réseau par le wifi, d'un accès internet haut débit et de logiciels spécifiques d'enseignement. Une garantie de 3 ans sur site a été exigée.

Les enseignants s'engagent à transmettre chaque trimestre des scénarios pédagogiques destinés à alimenter une banque de données de travaux utilisables par d'autres enseignants.

La commune s'engage à fournir une connexion internet, à prendre en charge 20% de l'équipement et à sécuriser le matériel.

L'inspection académique s'engage à former les enseignants à raison de 3 heures pour l'utilisation du TBI et 6 heures pour les classes mobiles, ainsi que pour l'animation pédagogique.

Dans l'académie de Grenoble, 142 communes ont présenté un dossier, 42 seront retenues.

Jean-François DUGIT-GROS regrette que les parents n'aient pas été associés à ce projet, il faut être prudent avec l'utilisation du WIFI et il craint que les enfants soient moins enclins à écrire et à lire avec cet équipement.

Madame CANOVA le rassure sur ces points, l'utilisation de la classe numérique sera de 30 minutes par jour maximum et l'apprentissage de l'utilisation d'un ordinateur et d'internet sont inscrits aux programmes de l'éducation nationale.

Point n° 1 – Indemnité de gestion des restaurants scolaires année 2008/2009

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'indemnité d'un montant de 113.35 € versée à l'intendante du collège de Beaufort au titre de la gestion de la cantine municipale. Ce montant est défini en fonction de l'effectif moyen des enfants déjeunant à la cantine.

Point n° 2 – Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électricité de Savoie

Suite à l'Assemblée Générale du SDES en date du 17 avril 2009, au cours de laquelle le Comité Syndical a approuvé l'adhésion de la commune de TRESSERVE et le retrait de la Commune MONTRICHER-ALBANNE, le conseil municipal confirme à l'unanimité les décisions prises par le Comité Syndical.

Point n° 3 – Vente du terrain communal du Bochon à M. BECCHERLE

Après rappel de la délibération n° 07-38 du 8 juin 2007 par laquelle le conseil municipal s'était engagé à vendre à M. BECCHERLE, architecte, la parcelle cadastrée section C n° 3254 et des dispositions légales données par Maître Poinsignon, après étude du permis de construire délivré en 2008, le conseil municipal approuve à l'unanimité la poursuite de cette opération en précisant qu'une clause sera notée dans l'acte de vente pour que les 5 logements construits soient dédiés à la location à l'année pendant une durée de 9 ans minimum.

Point n° 4 – Résiliation du bail de La Poste

Le conseil municipal accepte la résiliation du bail de La Poste au 1^{er} août 2009 sous réserve que le bâtiment soit entièrement vide de tout meuble, archives et autres effets. Un état des lieux contradictoire sera établi avec M. HAMEL de la Poste de Beaufort.

Point n° 5 – Décision modificative sur le budget de l'eau M 49

Une rectification doit être apportée au tableau d'amortissement de l'emprunt de 300 000 € réalisé en décembre 2008 pour les travaux d'eau des Rosières. A l'unanimité le Conseil municipal approuve ce point.

Point n° 6 – Bilan du service de l'eau en 2008

Sébastien Zortéa fait une synthèse du document remis au conseil municipal : il y a 366 abonnés au service de l'eau dont 6 nouveaux branchements en 2008. 33 514 m³ ont été facturés, le rendement du réseau d'eau potable est de 45 % ce qui n'est pas satisfaisant, d'où la nécessité de nombreuses recherches de fuites et de réparation du réseau.

Les tâches du service de l'eau portent sur l'entretien des 21 km de réseau, le nettoyage et la désinfection des réservoirs, le relevé des compteurs en automne.

Les travaux à venir porteront sur l'installation progressive de système automatique de chloration des réservoirs, la mise en œuvre de la protection des captages avec l'aide financière du Conseil Général.

Point n° 7 – Définition d'un périmètre de transport urbain

Dans le cadre de l'organisation de navettes de bus sur le périmètre du Sivom des Saisies, de Hauteluce et de Bisanne 1500, il est nécessaire de définir un périmètre de transport urbain et de constituer un dossier de déclaration. Après avis du Conseil Général, titulaire de la compétence de l'organisation des transports dans le département, ce périmètre sera fixé par arrêté préfectoral et autorisera le Sivom des Saisies à organiser les transports urbains de voyageurs assis et debout sur ce périmètre. La commune doit donc définir des limites d'agglomération dans les secteurs de Bisanne 1500 et La Forêt-Pierre à l'âne. A l'unanimité le Conseil municipal approuve la définition du périmètre urbain présenté.

Point n° 8 – Approbation du cahier des charges pour la consultation d'un maître d'œuvre chargé de l'aménagement de la Place de l'Église.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le cahier des charges qui constitue la base de la consultation auprès de 9 bureaux d'études et fixe les objectifs suivants pour la rénovation de cette place : redonner de l'espace, la rendre accessible à tous, remplacer le revêtement, l'éclairage public, créer une placette devant l'ancienne poste, prévoir une tonnelle avec point d'eau et d'électricité, maîtriser les eaux pluviales.

Point n° 9 – Déclaration d'intention d'aliéner une parcelle à Bisanne 1500

Une parcelle fait l'objet d'une vente à Bisanne 1500, ce terrain représente un réel intérêt pour la commune qui souhaite créer un cœur de station, aussi une réflexion sur la procédure de mise en œuvre du droit de préemption urbain sera engagée.

Questions diverses

-__dérogação scolaire : une dérogation a été accordée pour la scolarisation à Beaufort d'un enfant selon un des critères retenus et l'avis de l'équipe éducative.

-__Compte rendu du Conseil d'administration de la Maison du Beaufortain

La maison du Beaufortain fait un travail remarquable de promotion du territoire à travers la qualité des brochures créées et distribuées, la participation à divers salons ou manifestations et la réalisation d'opération de promotion. C'est un interface entre les acteurs du tourisme et les prescripteurs.

-__Déroulement de l'opération anim'ados pendant l'été 2009 : rencontre tous les jeudis après midi avec une animatrice de l'AAB, les jeunes feront des propositions d'activités. Un courrier d'invitation a été adressé à tous les jeunes de la commune âgés de 12 à 17 ans.

-__Informations diverses :

- le 25 juillet 2009 fête des jeunes au Drabello
- le 26 septembre 2009 fête d'automne

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 27 août 2009 à 20 h 00

Le Maire,
Emmanuel HUGUET